LHTE
Le Havre Terminal Exploitation

V.G.M.

Édité le 1er juillet 2025

Note à tous les clients du Terminal Multimodal opéré par LHTE

Dans le cadre de la mise en place par les terminaux maritimes, le 2 juin 2025, d'**une obligation de déclaration du poids VGM pour tous les conteneurs EXPORT**, il est rappelé aux opérateurs de mode massifié l'obligation d'avoir un poids VGM déclaré par le chargeur ou son représentant **dans l'outil communautaire S)One** (en lien avec les systèmes informatiques des compagnies maritimes).

Nouveauté au 01 juillet 2025

Afin de fluidifier et de fiabiliser les transferts navette, LHTE vient de mettre en place un contrôle informatique sur le statut « VGM » pour les conteneurs EXPORT avant le transfert navette.
L'objectif sera de ne transférer les conteneurs que si le « VGM » est OK.

LHTE ne pourra néanmoins être tenu pour responsable en cas de transfert de conteneur « non VGM » sur les terminaux maritimes. Nous rappelons que cette déclaration reste de la responsabilité du chargeur.

Cas spécifique sur TDF :
Afin de ne pas retarder les opérations ferroviaires des navettes, le terminal de TDF déchargera dorénavant les éventuels conteneurs « non VGM » et les placera en zone d'attente. Cette prestation, facturée par GMP à LHTE, sera refacturée aux clients de LHTE. Conformément à la grille tarifaire 2025 qui vous a été adressée, LHTE appliquera ces frais de renomination fee de 85 €/conteneur.

Attention, des frais supplémentaires de stationnement sur TDF peuvent également être à prévoir.

Cas spécifique sur LHTE :
Tous les conteneurs pleins ou vides en attente de l'autorisation de transfert stationneront sur LHTE selon les conditions tarifaires habituelles.

5058 voies des tadornes
76430 Sandouville

02 78 34 02 10

www.lhte.fr